



Club Cyclo Marcheurs Castelnau-Médoc

Mairie - 33480 CASTELNAU DE MEDOC

ECHOS DU C.C.M.C.

N° 49 Le 11 DECEMBRE 2023

CONVOCATION EN ASSEMBLEE GENERALE

Vous allez élire un nouveau Conseil d'administration.

Sa moitié est à renouveler.

Le bureau est bien sûr démissionnaire.

Il est fait appel à candidatures.

Certains membres du Conseil d'administration assument depuis nombreuses années des fonctions au sein du club et aspirent à passer la main. Il serait temps de rajeunir l'équipe, d'apporter de nouvelles idées, l'avenir du club dépend des bonnes volontés qui voudront bien s'engager

Alors si vous avez envie de vous impliquer dans la vie du club, de participer à un vrai travail d'équipe, d'assumer des responsabilités bien définies, n'hésitez pas !

Nous vous convoquons en assemblée générale le :

Vendredi 12 janvier 2024 à 10h00

à la salle du Moulin des Jalles. Maire de Castelnau de Médoc

Si vous ne pouvez être présent, participez en remettant votre pouvoir à l'un de vos amis.

Notre réunion sera suivie du **traditionnel repas qui aura lieu cette année dans la salle du Moulin des Jalles**

Bonne fin d'année

Le Conseil d'Administration



Club Cyclo Marcheurs Castelnau-Médoc

Mairie - 33480 CASTELNAU DE MEDOC

ECHOS DU C.C.M.C.

N° 49 Le 11 DECEMBRE 2023

ASSEMBLÉE GENERALE DU 12 JANVIER 2024

ORDRE DU JOUR:

- ⇒ Appel des sociétaires, désignation des scrutateurs, vérification des pouvoirs.
- ⇒ Présentation, discussion et vote des rapports :
 - ① moral,
 - ② d'activités,
 - ③ financier,
 - ④ projet de budget.

- ⇒ Appel à candidature.
- ⇒ Renouvellement du conseil d'administration.
- ⇒ Questions diverses.

OBJET : Renouvellement du conseil d'administration.

Conformément à nos statuts, chapitre III -Administration et fonctionnement - article 6 - le conseil d'administration se renouvelant par moitié chaque année, les membres sortants après deux années de fonction ou démissionnaires sont les suivants :

- BART Jean Michel
- PISONI Georges
- LARTIGUE Alain
- BERGERON Michel (ne se représente pas)
- CREPIN Patrick
- CHAPRON Pascal (ne se représente pas)

Un appel à candidature est lancé.

Le déroulement de l'élection est le suivant :

- 1) Vote à bulletins secrets (cf à nos statuts - article 10), sous le contrôle des scrutateurs.
- 2) Chacun des électeurs portera sur son bulletin le nom des candidats qu'il retient, avec un maximum de cinq noms.
- 3) Les candidats seront élus à la majorité.
- 4) En cas de ballottage un nouveau tour sera effectué entre les candidats en ballottage.

Seuls les pouvoirs donnés par écrit seront acceptés. (Limités à 2 par personne).

Club Cyclo Marcheurs Castelnau-Médoc

BON POUR POUVOIR

Je soussigné **NOM** **PRENOM**
Désigne **NOM** **PRENOM**

Aux fins de me représenter à l'assemblée générale du 20 janvier 2023 et, l'ordre du jour m'ayant été communiqué, de prendre part en mon nom à toutes décisions, participer à tous les travaux et à tous scrutins prévus à celle-ci. Dans la limite ou la représentation maximum est de deux personnes.

Fait à le / /
Signature (précédée de la mention manuscrite "bon pour pouvoir")

.....

Club Cyclo Marcheurs Castelnau-Médoc

BON POUR POUVOIR

Je soussigné **NOM** **PRENOM**
Désigne **NOM** **PRENOM**

Aux fins de me représenter à l'assemblée générale du 20 janvier 2023 et, l'ordre du jour m'ayant été communiqué, de prendre part en mon nom à toutes décisions, participer à tous les travaux et à tous scrutins prévus à celle-ci. Dans la limite ou la représentation maximum est de deux personnes.

Fait à le / /
Signature (précédée de la mention manuscrite "bon pour pouvoir")